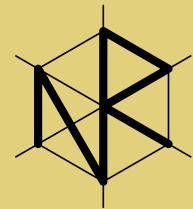


COOPÉRER POUR DÉVELOPPER L'ACCÈS DES SPORTS DE PLEIN AIR À LA JEUNESSE POPULAIRE ?

*ÉTUDE DES RELATIONS ENTRE LES POUVOIRS
PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS DE TOURISME
SPORTIF (1944-1996).*

**Doctorat de l'Université Paris-Est,
réalisé par Marion Philippe - 2020
Direction de thèse : Pierre-Olaf Schut**

Dans ma thèse, la question du sport est bien évidemment centrale. Pour mon propos, elle est pensée autour d'associations organisant des séjours éducatifs basés sur la pratique de plusieurs activités sportives de plein air allant du ski à la voile en passant par l'alpinisme. Polysémiques et en lien direct avec l'époque dans laquelle nous nous situons, j'ai fait le choix d'utiliser la définition de ces pratiques en plein air de Olivier Bessy et Michel Mouton (2004). Ceux-ci les considèrent comme « l'ensemble des activités se déroulant dans un milieu naturel dans un but de progression avec ou sans engin. » Ces pratiques supposent la transposition des notions de tourisme, de loisirs et de sport. La définition de la pratique sportive est liée à une réflexion non pas compétitive, mais éducative que René Moustard (2009) considère d'ailleurs être en relation avec une dynamique emprunte à l'éducation populaire. À leur genèse, les sports de plein air n'avaient pas pour vocation d'être compétitifs comme nous l'a, par exemple, montré Olivier Hoibian (2001) pour le cas de l'alpinisme. Dans le cadre de ce travail où la pratique sportive a pour finalité d'être éducative sur le temps de loisirs, j'ai fait le choix d'utiliser le terme nord-américain de *recreation*. Définie par Jay J. Coakley (1990), cette notion se base essentiellement sur la pratique d'activités physiques et sportives durant le temps de loisirs et loin d'aspects compétitifs.



**NATURE
RÉCRÉATION &**

Décembre 2022- n°13

**COMPTE RENDU
DE THÈSE**

Marion PHILIPPE

Dans cette thèse, j'ai proposé la réalisation d'une histoire du sport en direction d'un public particulier qui est la jeunesse. Cette terminologie est sujette à de nombreux débats en sciences humaines et sociales en raison de sa polysémie comme l'a notamment évoqué à plusieurs reprises Olivier Galland (2009 ; 2013). Pour mon travail, j'ai fait le choix de reprendre les réflexions de Ludivine Bantigny (2007) et de définir les jeunes comme appartenant à une classe d'âge comprise en 14 et 22 ans. Elle correspond au cœur des cibles des associations étudiées pour ce propos. Cependant, dans cette analyse, j'ai dû faire preuve de pragmatisme et élargir ma réflexion à une catégorie plus large en lien avec les stratégies associatives de développement qui poussent la catégorie de la jeunesse jusqu'à l'âge de 35 ans.

Bien plus qu'une question d'âge, c'est surtout la nouvelle génération lorsqu'elle est issue de classes sociales dites « populaires » qui m'a intéressée dans ma thèse. Les caractéristiques centrales qui animent la définition que j'ai décidé de mobiliser quant aux classes populaires se situent au niveau des capitaux économiques et culturels, mais également à la notion de goût au cœur de la sociologie bourdieusienne (avec Saint Martin, 1976). Bien souvent mobilisé autour de questions liées au capital culturel, j'aborde la pratique du sport populaire en reprenant simplement l'idée d'une activité physique et sportive réalisée par les jeunes issu-e-s des classes populaires et ayant un capital économique, mais aussi culturel faible. De cette manière, nous pouvons alors parler de voile ou de ski populaire alors que cela pourrait constituer un oxymore si nous reprenons l'histoire de ces pratiques. De la même manière, ces pratiques sportives sont organisées dans le cadre d'un tourisme décrit comme social pour les raisons évoquées plus tôt.

Ma recherche s'est proposée d'étudier la manière dont la politique publique est mobilisée à l'échelle des associations de tourisme sportif et non pas la façon dont les politiques sportives nationales sont construites et réfléchies. Il s'agit d'étudier la mise en œuvre de cette politique visant à développer l'accessibilité d'un public jeune et issu des classes populaires. Cette notion, centrale à mon propos, est notamment définie par Muriel Larrouy (2011), autour de l'idée de développer la possibilité d'accéder à un lieu et/ou des services particuliers pour toutes les catégories que constitue la société française. L'objectif n'est pas la réalisation d'une histoire des politiques sportives à la manière des sciences politiques, mais bien une histoire des associations de tourisme sportif sous le relatif soutien des politiques publiques en lien avec la sociologie de l'action publique. Ce sont donc les mises en œuvre effectives de ces politiques qui sont étudiées ainsi que les possibles divergences et leurs conséquences sur les associations ainsi, et surtout, sur les publics visés.

De là, ma thèse s'articule autour d'une réflexion basée sur trois pôles en lien avec la question de l'accessibilité. Le premier est l'accessibilité technique qui traduit la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès rapide aux sports de plein air grâce à des activités organisées. Le second est économique en proposant une offre à bas prix.



Et enfin, le dernier est l'accessibilité sociale et culturelle visible par la volonté de pratiquer un brassage social en encourageant la pratique d'une population jeune issue des milieux populaires. L'intérêt de notre étude est de montrer comment les associations mettent en œuvre les politiques sportives publiques. Ces réalisations entraînent la construction d'une relation mouvante entre les associations et les acteurs publics, en lien avec l'évolution de l'action publique, pour tendre vers une accessibilité des activités de plein air pour les jeunes, issu-e-s des classes populaires et ayant un capital économique et culturel faible, et mener à bien l'action socioéducative visée par les organisations.

Les associations étudiées apparaissent comme celles qui se sont distinguées dans ce domaine. Bien qu'elles soient hétérogènes les unes des autres, elles figurent comme des actrices clés de l'analyse des pratiques du tourisme sportif et social des jeunes sur la scène nationale. J'ai fait le choix de travailler sur cinq associations. Premièrement, il y a l'Union Nationale des Centres de Montagne (UNCM) créée en 1944 par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports en coopération avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les fédérations sportives de plein air sous le vocable d'organisme technique. Ensuite, il y a l'Union Nautique Française (UNF) fondée selon les mêmes principes un an plus tard. La troisième association est l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air¹ (UCPA) née de la fusion de l'UNCM et de l'UNF en 1965 et dont le fonctionnement diffère quelque peu puisqu'il s'agit d'un organisme cogéré. Cependant, l'Union propose une organisation de sa gouvernance par une collaboration directe entre des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations sportives de plein air et des structures publiques ou parapubliques comme des ministères ou la Caisse des Dépôts et des Consignations. Il y a ensuite le Club Alpin Français (CAF) créé en 1874. Il connaît une relation avec l'État parcimonieuse, et ce bien que des représentant-e-s des hautes sphères de l'État soient historiquement membres de l'association. Enfin, le Centre Nautique des Glénans (CNG) constitue une association née en 1950 sur les bases d'une organisation d'ancien-ne-s résistant-e-s. Sa relation avec l'État est en constante évolution en lien avec la mutation du regard qu'ils portent sur le pouvoir d'une forme de méfiance vers une relation de confiance.

Cette logique liée aux associations est au cœur même des choix qui m'ont animé quant à la définition d'une période d'étude. L'année 1944 marque le début des premières initiatives associatives. En 1996, c'est le début d'un tournant dans le fonctionnement des associations de tourisme social. En effet, la Déclaration de Montréal du Bureau International du Tourisme Social (BITS) décide de l'intégration de la notion de développement durable au sein des associations se réclamant comme appartenant au tourisme social. À l'échelle des politiques de

¹ Il s'agit du nom officiel de l'association que nous pouvons trouver dans les statuts. Il est cependant commun de trouver le nom d'Union des Centres de Plein-Air notamment dans les documents d'archives du ministère.

la France, des lois commencent à voir le jour et avoir un impact sur l'aménagement du territoire en lien avec cette même notion.

Cette logique d'étude d'acteurs publics et privés apparaît alors dans ma méthodologie fondée sur l'analyse d'archives. Dans les archives privées des associations, j'ai cherché à faire ressortir l'influence des mises en œuvre publiques sur les politiques de ces dernières par l'analyse des comptes rendus des conseils d'administration et assemblées générales, des rapports financiers, moraux et d'activités. Pour combler certaines lacunes au sein des archives de l'UCPA, j'ai alors été amené à consulter les archives du Pôle des Archives de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (PAJEP) conservées aux archives départementales du Val-de-Marne. J'ai consulté les dossiers appartenant à des associations membres de l'UNCM, de l'UNF et/ou de l'UCPA comme les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) et surtout de la Fédération Nationale des Clubs Loisirs et Action de la Jeunesse (FNCLAJ). Les archives publiques sont découpées à trois niveaux en lien avec l'évolution des compétences de l'État dans les années 1970 et surtout 1980. J'ai donc consulté des archives à l'échelle nationale dont celles des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Environnement. Pour compléter sur les questions budgétaires, j'ai également utilisé celles de la Cour des Comptes, chose inédite pour un travail en STAPS. Je me suis intéressée à des documents divers tels que des rapports, des dossiers de subventions ou des études. Le choix des régions et départements d'étude fut directement lié à l'implantation des organisations étudiées sur le territoire français ainsi que la poursuite de politiques de grandes envergures de la part des régions et départements concernés. Je me suis ensuite concentrée sur l'échelle locale par l'analyse des archives des régions Bretagne et Rhône-Alpes. J'ai consulté des documents financiers majoritairement. Enfin, le troisième niveau est celui du département avec ceux du Finistère et de la Savoie. J'ai pu y trouver des dossiers de coopération entre les associations et les départements. Autre originalité dans les sources, j'ai également mobilisé ponctuellement des archives issues de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) et l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) dans le but d'étayer certains points précis de notre propos. J'ai été consulté leurs documents directement au sein de leur centre d'archives. Les archives de la SNCF m'ont permis de concrétiser une collaboration entre le CNG et une entreprise autour d'une volonté de favoriser la découverte de la voile pour les jeunes cheminots. Les archives de la JPA m'ont, quant à elles, permis de connaître le point de vue d'une association extérieure aux réflexions sur le tourisme sportif, mais intégrer à l'éducation populaire sur la collaboration avec l'État ainsi que l'évolution des moyens accordés aux actions éducatives, et notamment sportives.

Découpé en quatre parties chronologiques, mon propos débute en 1944 par la création d'initiatives en faveur des jeunes issu-e-s des classes populaires. Avec l'aide de l'État en lien avec la construction d'une collaboration entre publics et privés, toutes les associations visent à une



formation physique, technique et morale de la jeunesse française dans le but unique d'offrir à la nouvelle génération les rudiments nécessaires à la pratique des sports de plein air. Nous sommes aux balbutiements d'une révolution éducative puisque des méthodes d'enseignement perdurent tandis que d'autres se créent et se développent. Les organismes techniques nouvellement créés bénéficient d'un personnel formé et payé par le ministère. Les associations reçoivent toutes un soutien financier de l'État. Cette aide est liée aux subventions de fonctionnement distribuées après l'obtention d'un agrément et dans le cadre de la réalisation d'opérations éducatives. Pour l'équipement, les collaborations entre l'État et les associations étudiées sont variables. L'équipement associatif n'apparaît pas comme prioritaire dans un contexte de reconstruction. Enfin, les aides à la personne sont à leur genèse durant cette période. Créées et financées par l'État, ces bourses ont pour objectif de favoriser la pratique des sports de plein air des jeunes ayant un capital économique faible, mais uniquement dans le cadre des activités des organismes techniques. Elles visent au développement de l'accessibilité technique, sociale, culturelle et économique d'une population jeune et populaire. Autour de ce point, il apparaît que la politique est à la fois une réussite et un échec. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à fréquenter les stages des associations. Cependant, le profil social des jeunes fréquentant les associations est assez homogène. Les étudiant·e·s sont majoritaires dans les stages. Ils ont souvent un capital économique, mais aussi culturel élevé qui les détache d'une jeunesse réellement populaire. Il apparaît que la barrière liée au capital culturel, mais aussi à la question des goûts est difficile à franchir sous la IV^e République.

Notre premier chapitre se termine en 1958. Cette date est politique et marque le début de la Ve République. Ses conséquences sur la politique sportive du pays ont des retombées sur les associations que nous étudions et leur développement. Les années 1960 marquent l'âge d'or de cette relation collaborative en lien avec l'importance des moyens offerts aux associations ainsi que le début de la cogestion qui installe l'État et les associations de jeunesse, d'éducation populaire et les fédérations de plein air dans une coopération basée sur l'apport des uns et des autres à une cause commune. L'encadrement des stages devient un problème de plus en plus important. Tandis que l'UNCM, l'UNF et l'UCPA bénéficient d'un personnel professionnel, fourni et formé par l'État, le CNG et le CAF cherchent des bénévoles à former pour encadrer leurs stages. Il s'agit d'un frein au développement d'un tourisme sportif social des jeunes en raison des coûts qui y sont liés. Face aux constats d'un retard important quant à l'équipement sportif du territoire français, Maurice Herzog, alors haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, parvient à faire voter trois lois d'équipements sportifs et socioéducatifs. Des projets de grandes ampleurs se mettent en place au niveau de l'UNCM, de l'UCPA et du CAF. Étant donné le caractère saisonnier de leurs activités, l'UNF et le CNG ne profitent pas entièrement de ces politiques. Les aides à la personne connaissent un grand développement. Elles n'encouragent la pratique que dans les



organismes techniques et cogérés. Elles apparaissent tout de même peu nombreuses et fort majoritairement dédiées aux étudiant-e-s donc ceux ayant un capital culturel élevé et ne peuvent réellement contribuer à une forme de développement de l'accessibilité. Le recrutement social des associations est en évolution. Dans les associations étudiées, les étudiant-e-s sont majoritaires. Cependant, nous pouvons voir le début d'une réelle collaboration entre les différentes associations et les entreprises dans le but de développer les pratiques des jeunes populaires. Même si l'entre-soi est très présent et largement dynamiteur de ces pratiques, il n'empêche qu'un pas est fait vers ces populations de jeunes issu-e-s des classes populaires et ayant un capital économique, mais aussi culturel faible.

Notre second chapitre se termine en 1968. Cette année marque un point de rupture important entre les associations et l'État en raison de la crise politique, culturelle et sociale liée à mai 1968. La manière de considérer la pratique sportive va évoluer et cela va avoir des répercussions sur les associations étudiées. La crise économique mondiale conséquence des chocs pétroliers entraîne le passage à une politique plus libérale. Celle-ci va avoir un impact sur la façon de coopérer entre les associations étudiées et les pouvoirs publics. Toutes les associations revoient la manière d'enseigner les activités de plein air aux jeunes dans le but de former à l'autonomie, à la liberté de pratique et à la garantie de la sécurité. Les associations s'affrontent sur le champ de la formation et de l'emploi. Alors que le CNG et le CAF souhaitent conserver des encadrant-e-s bénévoles pour coller au mieux aux valeurs associatives et militantes, l'UCPA, de son côté, va dans le sens de ce que prônent les pouvoirs publics en faisant encadrer leurs stages par des professionnel-le-s. Avec le développement rapide des associations dans les années 1960 et le début de la crise économique, les pouvoirs publics n'arrivent plus à répondre à leurs besoins en matière de subvention de fonctionnement. Nous entrons alors dans le début d'une contractualisation qui offre des subventions aux associations dans le cadre d'objectifs précis. Pour l'équipement, les organisations font évoluer leurs stratégies d'équipement en lien avec une diminution des moyens à l'échelle nationale. Le CNG et le CAF bénéficient d'aides à l'échelle locale. De son côté, l'UCPA a une aide largement nationale. Une nouvelle collaboration se met en place avec les loisirs de proximité que l'État finance et que les associations gèrent comme prestataires de services. Celles-ci œuvrent au maintien d'un prix faible. Elles développent une collaboration avec des entreprises et des scolaires. L'évolution du profil social est réelle, mais uniquement visible au niveau de l'UCPA. Il s'agit alors du début de l'impact des loisirs de proximité dans la pratique sportive de jeunes issu-e-s de milieux populaires.

Notre troisième chapitre se termine alors en 1981. Cette année marque un changement important dans le fonctionnement de la France en lien avec le vote et la mise en place de la décentralisation. Cet événement va, bien sûr, jouer sur les politiques associatives qui vont devoir être



pensées à l'échelle locale. Autour de la volonté de garantir l'autonomie et la sécurité, les associations expérimentent de nouvelles pédagogies pour être toujours plus proches des envies et besoins des usager·ère·s. Cependant, en lien avec le développement de nouveaux diplômés, l'augmentation du chômage et la volonté de garantir une sécurité maximale des pratiques, l'État se concentre sur la professionnalisation. Les associations traversent alors une crise financière. Conséquence de la contractualisation débutée durant la période précédente, les associations reçoivent très peu d'aides pour leur fonctionnement. La compétence liée à la question du sport est mise en côté par les lois de décentralisation ainsi que les lois sports de la période. Étant donné le flou concernant leurs attributions, les régions peuvent décider si elles souhaitent s'investir dans ce champ. Les régions Rhône-Alpes et Bretagne le font largement puisque le tourisme sportif est important pour leur économie locale. Les associations travaillent de concert avec les régions pour se développer et doivent proposer un projet qui s'insère dans les dynamiques territoriales à l'œuvre. Cependant, l'État et le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports restent toujours là, et ce, même si la part qu'ils prennent dans le financement en termes d'équipement est en baisse. Les aides à la personne font leur retour grâce à la création de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et le développement d'une politique cible en faveur du droit aux vacances de la part de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Celle-ci profite largement au public que nous étudions puisque l'aide est surtout ciblée pour les personnes ayant un capital économique faible. Cette période est propice à l'élargissement du profil social. La multiplication des politiques associatives en direction des jeunes des classes populaires ayant un capital financier faible est réelle. Des coopérations se développent avec des acteurs publics et privés du sport à l'échelle locale. Il apparaît que ce sont les mises en œuvre à l'échelle locale qui permettent finalement aux jeunes ayant un capital économique, mais aussi culturel faible de pratiquer les sports de plein air. Ces jeunes peuvent continuer à évoluer dans un milieu qu'ils connaissent et avec des personnes qu'ils connaissent dans un entre-soi finalement être une des raisons qui peut expliquer les difficultés de pénétration de ces sports dans les classes les plus populaires.